



CHOPIN, ex PDG d'AMISOL « enfin » devant le Tribunal Correctionnel le 20 novembre 2014

Sur renvoi de la Cour de Cassation, la mise en examen et le renvoi devant le Tribunal Correctionnel de Claude Chopin, dernier PDG de la société AMISOL*, seront évoqués le **jeudi 20 novembre prochain**

PREMIER DOSSIER AMIANTE À ÊTRE RENVOYÉ DEVANT UN TRIBUNAL CORRECTIONNEL EN FRANCE.

Les familles des victimes ont dû mener un véritable parcours du combattant pour faire reconnaître cette maladie professionnelle. Leur dégoût est profond d'avoir dû constater que leurs proches ont été sacrifiés au nom du profit.

Ce procès est celui d'un patron qui ressemble à beaucoup d'autres, car le seul mot d'ordre de ces criminels est de faire coûte que coûte des bénéfiques, même si les salariés doivent y laisser la vie.

Depuis 1996 les salariés de l'entreprise AMISOL ont perdu des camarades de travail du fait de l'amiante et pour beaucoup ont de graves problèmes de santé. Cela, ils le doivent au mépris et aux mensonges de Claude Chopin et de ses prédécesseurs.

N'oublions jamais que ces patrons ont volontairement menti et laissé faire l'impensable : connaître les conséquences du travail de l'amiante et n'avoir rien fait contre est bien du ressort de la non-assistance à personne en danger, voire même être qualifié d'homicide volontaire...

Non seulement sans scrupules et sans états d'âme, ces patrons, comme Claude Chopin, demandent des non lieux à une justice qui ne pourrait être que complice. En effet, la Chambre de l'Instruction de la Cour d'Appel de Paris a prononcé le 8 février 2013 cette phrase **SCANDALEUSE** : « la mémoire des faits s'efface » !!

C'est par notre action, au nom de nos camarades, de nos collègues de travail que nous devons continuer le combat. Notre devoir de mémoire ne doit certainement pas s'effacer, mais bien au contraire s'amplifier pour obtenir **JUSTICE ET RÉPARATION POUR LES VICTIMES.**

LA FNIC-CGT APPELLE L'ENSEMBLE DE SES SYNDICATS À VENIR SOUTENIR, LES CAMARADES D'AMISOL

**Le 20 novembre 2014
à 17 heures**

**DEVANT la 6^{ème} Chambre, Pôle 7 de la Cour d'Appel de Paris.
34, quai des Orfèvres 75055 Paris Cedex 01.**

Où devrait être prise la décision capitale d'envoyer Claude Chopin, dernier PDG de l'usine d'amiante AMISOL, devant le Tribunal Correctionnel.

* **AMISOL**, société basée à Clermont Ferrand, fabricant d'amiante jusqu'en 1974. Les ouvriers y manipulent cette fibre mortelle à mains nues et sans protection.